

## Arrêt de scolarité en cours d'année

Par **marie40**, le 21/12/2012 à 18:17

[fluo]bonjour[/fluo] Ma fille , inscrite en 1ere année de BTS dans une école privée a cessé sa scolarité au 1er décembre. La totalité de l'année a été réglée à l'inscription (environ 5000e).L'école refuse le moindre remboursement sur le règlement de l'année mais exige le règlement de la 2eme année que ma fille n'avait jamais eu l'intention de faire dans cette école !!  
Que dois-je faire ???[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le 21/12/2012 à 18:31

bonjour

bonjour et merci sont des formules de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **marie40**, le 21/12/2012 à 19:05

Veillez m'excuser, j'ai seulement vu un rectangle intitulé:posez votre question et je ne savais même pas qu'il s'agissait d'un forum. Soyez sur que j'en suis confuse et je vous prie de bien vouloir excuser mon manque de savoir vivre involontaire. Je suis une vieille dame qui ne connait pas tous les codes de ce genre de sites. Cordialement